

## TRANSPORT

# La SNCF va monter au capital de Keolis en lui apportant Effia

C'est un projet qui était sur le feu depuis quelques mois. Selon nos informations, la SNCF s'apprête à monter à environ 57 % du capital de Keolis, sa filiale de transport public, dont elle détenait jusqu'à présent 45,4 %. Cette opération se fera par apport d'actifs : Keolis va en effet mettre la main sur Effia, une filiale à 100 % de la SNCF, qui doit lui permettre d'accélérer son développement. Les instances représentatives du personnel de Keolis et d'Effia ont été consultées lundi dernier et l'opération devrait être bouclée d'ici à fin avril.

Pour reprendre une expression popularisée par le monde politique, il s'agit d'une opération « win-win ». Keolis, à l'origine de ce rapprochement, va en effet pouvoir bénéficier de l'expertise technique d'Effia, troisième opérateur de parkings en France. « Notre ambition est d'utiliser les parkings d'Effia comme base de développement de nouveaux services de mobilité (autopartage, vélos, etc.) ou pour une meilleure interaction avec les réseaux de transports collectifs et interurbains », explique Michel Bleitrach, son président. En clair, le fait de disposer de ces sites – situés à 75 % à côté d'une gare SNCF – permettra au leader en France des opérateurs privés de transport public d'enrichir nettement son offre. Par ailleurs, Keolis va aussi améliorer ses compétences en termes de billetterie et d'ingénierie, tandis que le pôle de services en gare d'Effia sera apporté à la future direction indépendante des gares de la SNCF.

Du côté de la compagnie ferroviaire, l'opération donnera avant tout le sourire à la direction financière. En termes de gouvernance, cette opération ne devrait en effet rien changer à la situation actuelle, où chaque décision doit être approuvée par les actionnaires financiers de Keolis (AXA et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec). « L'ensemble des actionnaires ont apporté leur soutien plein et entier au projet », affirme Michel Bleitrach.

### Changement de perspective

En revanche, ce mouvement du capital va modifier le traitement comptable de cette participation. Jusqu'ici, c'est la mise en équivalence qui prévalait, c'est-à-dire que la SNCF se contentait d'engranger dans ses bénéfices sa quote-part du résultat de Keolis, soit environ 25 millions d'euros l'an dernier. Changement de perspective désormais : en passant la barre des 50 %, le groupe public va pouvoir intégrer partiellement Keolis dans ses comptes. En clair, la SNCF pourra ajouter 57 % du chiffre d'affaires de Keolis à son propre chiffre d'affaires, soit un bond de plus de 1,5 milliard d'euros ! Le mécanisme sera le même pour le résultat opérationnel. Ce changement est loin d'être négligeable, alors que Guillaume Pepy, le président de la SNCF, a annoncé vouloir augmenter de 50 % d'ici à 2012 les recettes de la compagnie ferroviaire, soit un gain à trouver de quelque 11,5 milliards. C'est donc déjà 1,5 milliard qui tombe sans déboursier un centime.

RENAUD HONORÉ